



COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
7 septembre 2026		15	13	15

Le **quatorze septembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 7 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.

Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Lisa-Marie COUSIN

Présents par procuration : Mme Marie THEBAULT a donné procuration à Sébastien HILPRON, Jean-Philippe LIARD a donné procuration à

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : M. Sébastien HILPRON

Date d'affichage : 18 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le : 18 SEP. 2026

et publication ou notification

du : 18 SEP. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-07-05/09 :

OBJET : CONTRAT POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS – bornes incendie

Le Maire informe le Conseil municipal que le contrat relatif au **contrôle et à l'entretien des hydrants raccordés au réseau de distribution d'eau potable** est arrivé à échéance au 31 décembre 2025. Il présente au Conseil la proposition de **VEOLIA** concernant le renouvellement de ce contrat.

Considérant que le réseau de distribution d'eau potable est confié en fermage à **VEOLIA** ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **Décide de renouveler auprès de VEOLIA Eau – Compagnie des Eaux et de l'Ozone, à Saint-Malo, le contrat relatif au contrôle et à l'entretien des 3 bornes d'incendie, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026, au tarif de 68 € HT par an et par prise incendie, valeur au 1er janvier 2026 ;**
- **Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le secrétaire de séance

Sébastien HILPRON

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Éric HAMEL